

Décision

Générale

colonial

Décision n° 587 du 19 mai 1961 :

n° 587

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 mai 1961

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro

31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Au titre du congé annuel prévu par l'arrêté n° 59/SPCG du 17 mai 1958, une autorisation d'absence pour la durée des vacances scolaires à passer à Ste-Radegonde-de-Touraine (Indre-et-Loire) 16, quai Marmoutier, est accordée à Mme Aucouturier Jacqueline, institutrice du 7e échelon (indice net 294, groupe III). Mme Aucouturier Jacqueline qui voyagera seule quittera Djibouti par avion le 2 juin 1961. A l'issue de son congé Mme Aucouturier Jacqueline regagnera son poste dans les mêmes conditions suivant les instructions qui lui seront données. La dépense est imputable sur le Budget local, exercice 1961.